

BP - Commune du Chastel-Nouvel

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour le budget principal ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Pour mémoire, le budget primitif :

- retrace l'ensemble des recettes et des dépenses prévues et autorisées pour l'année,
- obéit aux principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité,
- constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel,
- doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée,
- doit être transmis au représentant de l'État au plus tard 15 jours après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été adopté par le conseil municipal le 8 avril 2025. Il peut être consulté sur simple demande, aux heures d'ouverture de la mairie

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du budget.

Les dépenses prévues sont inscrites, en fonction de leur nature, dans des articles regroupés ou non au sein de chapitres.

Les dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit de l'ensemble des dépenses du chapitre 60 "achats et variation des stocks" (carburant, électricité, petits équipements, fournitures, cantine...), des chapitres 61 et 62 "services extérieurs" (contrats d'entretien et d'assurance, réparations faites par des tiers, honoraires...), et du chapitre 63 "impôts, taxes" (qui comprend la taxe foncière). 246 703,42 € ont été affectés à ce chapitre pour l'exercice 2025.

- Chapitre 012 : Charges de personnel.

Il s'agit de l'ensemble des dépenses de charges de personnel, à savoir les salaires des 9 agents, les cotisations aux organismes de formation, au service de médecine, à l'URSSAF, à France Travail... Le total des prévisions pour l'année 2025 est de 320 700,00 €.

- Chapitre 014 : Atténuations des produits.

Il s'agit du FPIC reversé par la commune. 10 000,00 € sont affectés à ce chapitre pour 2025.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre.

Il s'agit des écritures d'amortissement qui ne donnent pas lieu à de réels mouvements financiers mais simplement à des écritures comptables. 7 259,00 € sont à inscrire pour cette année.

-Chapitre 66 : Charges financières.

Il s'agit des intérêts des crédits, soit 5 515,87 € à rembourser en 2025.

-Chapitre 65: Autres charges de la gestion courante.

Cet article regroupe les autres postes de dépenses, comme les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, le paiement de la déchetterie... 90 960,00 € ont été inscrits pour 2025.

-Chapitre 67 : Charges spécifiques.

Il s'agit d'une prévision au cas où un titre de recette aurait été émis à tort sur une année antérieure. 3 200,00 € ont été affectés à ce chapitre.

-Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement.

Il s'agit du virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit 599 206.49 €.

→ Total des dépenses : 1 283 544.78 €

Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.

Il s'agit des recettes provenant de la vente de produits et services (refacturation de la cantine, refacturation du personnel communal, etc.) ainsi que des recettes liées à l'occupation du domaine. Une recette de 52 836,00 € est estimée pour 2025.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes.

Ce chapitre regroupe les recettes des taxes et impôts collectés par la commune, tels que la taxe foncière, la taxe d'habitation, les attributions de compensation, le FNIGIR et le fonds de péréquation. Le montant attendu par la commune en 2025 est de 374 728,00 €.

- Chapitre 74 : Dotations et participations.

Le montant de 253 047,00 € représente les différentes dotations attendues, telles que la dotation de solidarité rurale et la dotation forfaitaire des communes.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

Ce chapitre regroupe principalement les recettes issues de la location des logements communaux, soit une recette estimée de 95 010,00 € pour 2025.

- Chapitre 76 : Produits financiers.

10,00 € ont été affectés à ce chapitre.

- Chapitre 77 : Produits spécifiques.

Ce chapitre permet l'annulation de mandats émis au cours d'années antérieures. Une somme de 100,00 € a été inscrite pour l'exercice 2025.

-Chapitre 013 : Atténuations de charges.

Il s'agit des remboursements liés à des dépenses, comme les remboursements de l'assurance en cas de maladie d'un agent. 7 500,00 € ont été affectés à ce chapitre.

-Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Cet article correspond à l'excédent constaté dans le CFU de 2024 et voté lors de l'affectation du résultat, soit 500 313,78 €.

→ **Total des recettes : 1 283 544.78 €**

Synthèse des dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	246 703.42 €	Ventes de produits fabriqués, prestations	52 836.00 €
Charges de personnel	320 700.00 €	Impôts et taxes	374 728.00 €
Atténuations des produits	10 000.00€	Dotations et participations	253 047.00 €
Opérations d'ordre	7 259.00 €	Autres produits de gestion courante	92 010.00 €
Charges financières	5 515.87 €	Produits financiers	10.00 €
Autres charges de la gestion courante	90 960.00€	Produits spécifiques	100.00 €
Charges spécifiques	3 200.00 €	Atténuations de charges	7 500.00 €
Virement à la section d'investissement	599 206.49 €.	Résultat de fonctionnement reporté	500 313.78 €
Total des dépenses	1 283 544.78 €	Total des recettes	1 283 544.78 €

2. La section d'investissement

Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement, qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Les achats passés en investissement doivent soit faire partie d'un projet global, soit être de nature à modifier le patrimoine. L'achat d'un petit équipement de faible valeur ne peut donc pas être inscrit dans cette section.

L'inscription budgétaire d'une opération d'investissement ne fixe pas la date de réalisation.

Les dépenses et recettes non intégrées dans une opération :

Les dépenses :

Article 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement

Il s'agit du déficit constaté dans le CFU de 2024, soit 164 113,00 €.

Article 1641 : Emprunts

Cet article représente le montant du capital des emprunts remboursés, soit 32 815,29 € pour l'année 2025.

Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus

Cet article permet le remboursement des cautions perçues pour les locations de logements communaux. 1 500,00 € ont été inscrits sur cet article.

Les recettes :**Article 021 : Virement de la section de fonctionnement**

Cet article reprend le montant inscrit au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement, soit 599 206,49 €.

Article 10222 : FCTVA

Le FCTVA correspond à un remboursement partiel de la TVA payée sur certaines dépenses éligibles deux ans auparavant, soit 60 000,00 € estimés pour 2025.

Article 10226 : Taxe d'aménagement

Il s'agit des taxes d'aménagement perçues par la commune, soit 5 000,00 € estimés pour 2025.

Article 1068 : Excédent de fonctionnement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement transféré en section d'investissement lors de l'affectation du résultat, soit 329 705,62 €.

Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus

Cet article permet l'encaissement des cautions perçues pour les locations de logements communaux. 1 000,00 € ont été inscrits sur cet article.

Article 1641 : Emprunts

Il s'agit des emprunts que la commune projette de contracter en 2025 :

- Un crédit relais FCTVA pour la rénovation énergétique de la mairie, pour un montant de 186 722,00 € ;
- Un crédit pour la réalisation de trois logements communaux, pour 249 340,00 €.

Article 28 : Amortissement des immobilisations

Les recettes inscrites dans cet article sont alimentées par le compte 6811 des dépenses de fonctionnement, pour un montant de 7 259,00 €.

Article 1326 : Subvention non transférable

La recette inscrite correspond au versement d'une subvention par la communauté de communes, pour un montant de 20 000,00 €.

Liste des opérations**- OPÉRATION 52 : Matériel.**

Cette opération permet l'achat de matériel de valeur moyenne, comme des outils pour le service technique ou du matériel informatique. 22 547,96 € ont été affectés à cette opération en dépense, et une subvention de 3 403,00 €, attribuée en 2024 pour l'aménagement de la cour d'école, est attendue en recette.

- OPÉRATION 58 : RÉSERVE FONCIÈRE.

Cette opération a été provisionnée pour des achats de terrains ou des régularisations cadastrales. Pour 2025, 13 815,00 € ont été affectés à cette opération.

- OPÉRATION 69 : ECLAIRAGE PUBLIC.

Les travaux sur l'éclairage public, notamment le paiement de la mise aux normes des candélabres encore non mandaté, seront imputés sur cette opération. 30 915,12 € sont prévus en dépenses et 5 900,00 € en recettes, représentant la subvention allouée par le SDEE.

- OPÉRATION 78 : ACQUISITION DE MATÉRIEL.

Contrairement à l'opération 52, cette opération prévoit l'achat de matériel de valeur plus importante. 47 289,90 € sont prévus pour l'année 2025. 9 000,00 €, correspondant à une subvention régionale attendue pour l'achat d'une ombrière, ont été inscrits en recette.

- OPÉRATION 93 : TRAVAUX SUR CHEMINS ET VOIRIE.

10 000,00 € ont été attribués pour des travaux de voirie hors programme global. 9 000,00 €, correspondant à la réversion des amendes de police pour des travaux de sécurisation routière, sont attendus pour l'exercice 2025.

- OPÉRATION 119 : AMÉNAGEMENT VILLAGE.

Les dépenses liées à l'aménagement du village, aux espaces verts et aux travaux d'entretien des bâtiments publics sont imputées sur cette opération. 113 542,90 € sont votés en dépenses. En recette, 18 504,71 € du Département pour le programme FRAT sont attendus.

- OPÉRATION 127 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE.

L'ensemble des dépenses nécessaires à la rénovation énergétique et à l'extension de la mairie sera imputé sur cette opération. 1 065 530,53 € sont inscrits en dépense et 631 805,00 € en recette.

Les recettes attendues sont réparties comme suit :

- 466 805,00 € de subvention de l'État
- 100 000,00 € de subvention du Département
- 40 000,00 € de subvention de la Région
- 25 000,00 € de subvention de La Poste

- OPÉRATION 129 : Aménagement Coulagnet.

Cette opération regroupe les dépenses liées aux travaux d'aménagement de Coulagnet : voirie, extension et enfouissement des réseaux, maîtrise d'œuvre, réseaux secs, etc. 171 540,54 € ont été attribués à cette opération. Une subvention départementale de 28 339,00 € est inscrite en recette.

- OPÉRATION 130 : PROGRAMME VOIRIE 2024.

Le montant inscrit en dépense correspond au solde du programme voirie 2024, soit 11 373,31 €. Une subvention de 1 715,00 € du Département reste à percevoir.

- OPÉRATION 131 : PROGRAMME VOIRIE 2025.

Le programme voirie 2025, comprenant la réfection du chemin des Faïsses, est inscrit pour 20 192,40 €.

- OPÉRATION 132 : AMENAGEMENT DU FORT.

Cette opération est provisionnée pour les travaux d'aménagement du fort. 210 633,87 € ont été inscrits.

- OPÉRATION 133 : CONSTRUCTION LOGEMENTS COMMUNAUX

Cette opération prévoit la construction de trois logements communaux sur le lotissement *La Coumbe*. 863 350,00 € sont inscrits en dépense et 614 010,00 € en recette, correspondant aux montants sollicités auprès de l'État au titre de la DETR, et du Département dans le cadre du programme FRED.

Synthèse des dépenses et recettes de la section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution sect investissement	164 113.00 €	Virement de la section de fonctionnement	599 206.49 €
Emprunts	32 815.29 €	FCTVA	60 000.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00 €	Taxe d'aménagement	5 000.00 €

		Subvention non transférable	20 000.00 €
		Excédents de fonctionnement capital	329 705.62 €
		Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €
		Emprunts	436 062.00 €
		Amortissement	7 259.00 €
OPERATION 52 : MATERIEL			
Dépenses	22 547.960 €	Recettes	3 404.00 €
OPERATION 58 : RESERVE FONCIERE			
Dépenses	13 815.00 €		
OPERATION 69 : ECLAIRAGE PUBLIC			
Dépenses	30 915.12 €	Recettes	5 900.00 €
OPERATION 78 : ACQUISITION DE MATERIEL			
Dépenses	47 289.90 €	Recettes	9 000.00 €
OPERATION 93 : TRAVAUX SUR CHEMINS ET VOIRIE			
Dépenses	10 000.00 €	Recettes	9 000.00 €
OPERATION 119 : AMENAGEMENT VILLAGE			
Dépenses	113 542.90 €	Recettes	18 504.71€
OPERATION 127 : RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE			
Dépenses	1 065 530.53 €	Recettes	631 805.00 €
OPERATION 129 : Amenagement Coulagnet			
Dépenses	171 540.54 €	Recettes	28 339.00 €
OPERATION 130 : PROGRAMME VOIRIE 2024			
Dépenses	11 373.31 €	Recettes	1 715.00 €
OPERATION 131 : PROGRAMME VOIRIE 2025			
Dépenses	20 192.40 €		
OPERATION 132 :AMENAGEMENT DU FORT			
Dépenses	210 633.87 €		
OPERATION 133 : CONSTRUCTION LOGEMENTS COMMUNAUX			
Dépenses	863 350.00 €€	Recettes	614 010.00 €
Total des dépenses	2 779 909.82 €	Total des recettes	2 779 909.82 €